



## **Pour un plan nature 2030 appuyant et soutenant les efforts des producteurs agricoles et forestiers pour favoriser la biodiversité**

**CONSIDÉRANT** l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal (Cadre mondial) lors de la 15<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP15) à la Convention des Nations unies sur la diversité biologique, lequel, à travers 23 cibles, vise à protéger la nature mondiale, à mettre un frein et à remédier à la perte de biodiversité d'ici 2030 ainsi qu'à garder le cap sur le rétablissement de la nature d'ici 2050;

**CONSIDÉRANT** l'engagement du gouvernement du Canada dans l'élaboration d'une stratégie baptisée la Stratégie 2030 pour la biodiversité du Canada, de même que l'engagement du gouvernement du Québec dans l'élaboration d'une stratégie appelée Plan Nature 2030;

**CONSIDÉRANT** le contexte de croissance de la population québécoise et mondiale, de problèmes économiques (ex. : inflation) et sociopolitiques (ex. : conflits internationaux) ainsi que de la fragilisation de la capacité à produire notre alimentation en raison des changements climatiques;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec procède actuellement à la révision des orientations gouvernementales en aménagement du territoire et à une Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles et que doit donc être protégée la zone agricole québécoise afin de respecter le principe de zéro perte nette pour la zone agricole et de veiller au maintien et au développement des activités agricoles et forestières;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec a déposé son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique afin d'exploiter le potentiel acéricole en forêt publique;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'assurer une cohérence des priorités et des cibles du Plan Nature 2030 avec les autres démarches gouvernementales et que cette cohérence soit l'occasion de travailler conjointement à l'augmentation de la production agricole et forestière au Québec tout en œuvrant à l'amélioration de la biodiversité en milieux agricole et forestier;

**CONSIDÉRANT** que la biodiversité agricole et forestière contribue à la biodiversité du Québec et qu'il est important que ces contributions soient mieux documentées et expressément reconnues dans le Plan Nature 2030;

**CONSIDÉRANT** que les producteurs agricoles et forestiers du Québec démontrent un engagement de longue date en gestion durable de la zone agricole afin d'améliorer leurs pratiques et la cohabitation des activités agricoles et forestières avec la biodiversité et qu'il sera essentiel que les bons coups des producteurs soient reconnus et valorisés par le gouvernement et la société;

**CONSIDÉRANT** que des programmes adaptés et des mesures de soutien suffisantes sont incontournables pour assurer la gestion durable des champs et des boisés et qu'en vue de leur déploiement, il est important de consulter préalablement la fédération régionale de l'UPA ou le syndicat des producteurs forestiers de la région concernée;



**CONSIDÉRANT** qu'il serait important que les mesures du Plan Nature 2030 incluent un renforcement des ressources allouées :

- aux programmes de soutien pour une agriculture durable, notamment l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales, une mesure phare du Plan d'agriculture durable et le programme Prime-Vert en préparation, afin de soutenir les producteurs agricoles pour la mise en place des pratiques et des aménagements bénéfiques à la biodiversité, pour l'entretien de ceux-ci ainsi que pour les pertes financières qui peuvent en découler;
- aux programmes et aux mesures de soutien pour l'aménagement durable des forêts privées;

**CONSIDÉRANT** que de nouveaux investissements issus d'une concertation avec le milieu agricole et forestier sont nécessaires afin :

- de développer des programmes, des mesures et des budgets afin de mettre en œuvre des solutions innovantes permettant d'augmenter la productivité agricole dans un contexte de changements climatiques, tout en améliorant la qualité des habitats pour la biodiversité agricole (qualité de l'eau, santé des sols, réduction des émissions de gaz à effet de serre);
- de développer des programmes, des mesures et des budgets dédiés aux outils de gestion (plan d'aménagement forestier bonifié) et à l'aménagement durable des forêts privées pour consolider les acquis en biodiversité;

**CONSIDÉRANT** qu'au Québec, seulement 0,05 % (soit 12 900 hectares sur 25 334 400 hectares) des aires protégées ou conservées intègrent une utilisation durable du territoire et que les activités agricoles, forestières et acéricoles constituent, à différents degrés, une utilisation durable du territoire, offrant ainsi une opportunité stratégique d'explorer des modèles novateurs de cohabitation plus harmonieuse entre les activités humaines et la préservation de la biodiversité;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs projets de la Fédération répondent à différentes cibles du Plan Nature, notamment les projets ALUS (cibles 1, 2, 4, 6, 8, 10 et 12) et que le Plan Nature est assorti d'une enveloppe budgétaire qui permettrait de bonifier ce programme par et pour les producteurs;

➤ **la Fédération régionale de l'UPA Outaouais-Laurentides s'engage :**

- dans une perspective de développement des activités agricoles, acéricoles et forestières et de cohabitation avec la biodiversité, à contribuer à l'atteinte des cibles du Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal par le biais de diverses pratiques agricoles durables (incluant forestières et acéricoles) reconnues par l'ensemble des parties impliquées et financées adéquatement, en reconnaissance des services écosystémiques fournis (incluant la mise en place, l'entretien et les pertes financières encourues).

Sur motion dûment proposée par Audrey Lemaire et appuyée par Stanley Christensen, il est unanimement résolu par le Comité exécutif d'adopter cette résolution.

Adopté à l'unanimité

\_\_\_\_\_ le 31 janvier 2024.  
Stéphane Alary, président de la Fédération de UPA Outaouais-Laurentides